

Envoi par courriel et par télécopieur : 514 933-3290

Québec, le 20 mars 2009

Monsieur Jean-Sébastien David
Vice-président
Développement durable
Corporation minière Osisko
1100, De La Gauchetière ouest, bureau 300
Montréal (Québec) H3B 2S2
david@osisko.com

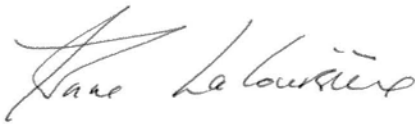
Objet : Projet minier aurifère Canadian Malartic
Questionnement supplémentaire de la commission (*questions n^{os} 1 à 10*)

Monsieur,

À la suite de la première partie de l'audience publique concernant le projet mentionné, la commission d'enquête et d'examen chargée du dossier désire obtenir des renseignements complémentaires.

Veillez trouver, annexées à la présente, les questions supplémentaires pour lesquelles la commission souhaite recevoir les réponses d'ici le 27 mars courant compte tenu de la deuxième partie de l'audience qui se tiendra à compter du 14 avril 2009.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos meilleurs sentiments.



Anne Lacoursière
Coordonnatrice du secrétariat de la commission

p.j.

Questionnement supplémentaire de la commission

1. Quel est le facteur de sécurité utilisé pour le dimensionnement du talus du mur nord de la fosse d'extraction projetée ? Quel est le niveau d'incertitude lié à cette analyse ?
2. Dans l'analyse de la cinétique des mouvements possibles sur le mur nord-ouest de la fosse d'extraction (DA27, figure 9), est-ce que le coefficient de friction utilisé est bien aux environs de 70°? Si oui, comment justifiez-vous un tel angle de frottement le long d'une discontinuité ou d'un plan donné ?
3. Est-ce que le dimensionnement réalisé pour les pentes de la fosse d'extraction projetée permettrait un usage récréotouristique sécuritaire si le plan d'eau créé à la fin de l'exploitation était éventuellement utilisé à cet effet ? Est-ce que la Corporation minière Osisko serait prête à céder le secteur de la fosse d'extraction et du plan d'eau à la ville le cas échéant ? Quelles seraient les conditions ?
4. Au sujet du suivi des dommages qui pourraient être causés aux bâtiments par les vibrations (PR3.1, p. 11-13), de quelle façon serait déterminé le rayon à l'intérieur duquel se ferait l'inspection des bâtiments les plus rapprochés de la mine ? Est-ce que toutes les maisons à l'intérieur de ce rayon seraient inspectées préalablement au début des activités ?
5. Il est mentionné dans l'étude d'impact qu'une superficie de 17,3 ha de milieux humides serait perdue. Pourriez-vous identifier ces milieux humides sur une carte, décrire le type de milieux touchés et préciser la superficie perdue pour chacun ?
6. L'étang situé au nord du complexe minier projeté serait utilisé comme bassin d'urgence et servirait de bassin de sédimentation et d'intercepteur en cas de déversement. La restauration de cet étang est-elle prévue à la fin de l'exploitation ?
7. Dans l'étude d'impact, il est question de recréer de nouveaux espaces pour compenser les pertes de milieux humides. De quels types d'espaces s'agirait-il ? Quelles en seraient les superficies ? Où seraient-ils situés par rapport au site du projet ?
8. Des travaux d'amélioration du réseau routier, ou autres interventions, sont proposés pour atténuer les impacts du projet sur la circulation. Il est notamment question de l'installation ou de la reconfiguration de feux de circulation dans le secteur de l'accès au site par le chemin du Lac-Mourier pour la phase de construction ainsi que d'une liste de onze points concernant notamment des feux de circulation, des feux pour piétons, des boucles de détection et des saillies de trottoir pour la phase d'exploitation (PR3.1, p. 6-134 à 6-136). Qui serait responsable de l'exécution de ces travaux ? Est-ce que ces propositions ont été soumises aux principaux intéressés, soit la Ville de Malartic ou le ministère des Transports par exemple ?

9. Dans un des documents déposés (DA6, p. 9), il est recommandé de ne pas effectuer de sautage lorsque que le couvert nuageux est très bas. Est-ce que cette recommandation serait mise en application ? Considérant les facteurs faisant en sorte que le dynamitage ne pourrait avoir lieu, notamment lors de vents provenant du sud, quel pourcentage du temps pourrait-il y avoir deux sautages dans la même journée ?
10. Dans l'étude d'impact il est indiqué que : « la recherche de logement est très difficile en Abitibi-Témiscamingue avec des taux d'inoccupation très faible : 0,1 % à Val d'Or, 0,8 % à Rouyn-Noranda et 1,2 % en Abitibi-Témiscamingue » (PR3.1, p. 6-179 -182).
 - a. Quel est le taux actuel d'inoccupation des logements à Malartic ?
 - b. Quelle serait la variation de la population de Malartic avec la réalisation du projet ? Quel serait l'effet sur le taux d'inoccupation ?
 - c. Quel serait l'effet de la relocalisation sur le taux d'inoccupation ?
 - d. Prévoit-on être en mesure de loger l'ensemble des travailleurs tant en période de construction que d'exploitation? Si oui, comment? Combien de logements seraient disponibles et à quelle distance des opérations ?
 - e. Advenant une offre limitée de logements et une demande croissante consécutive à l'autorisation du projet, comment s'assurer qu'il n'y aurait pas de hausse indue du prix des logements ?